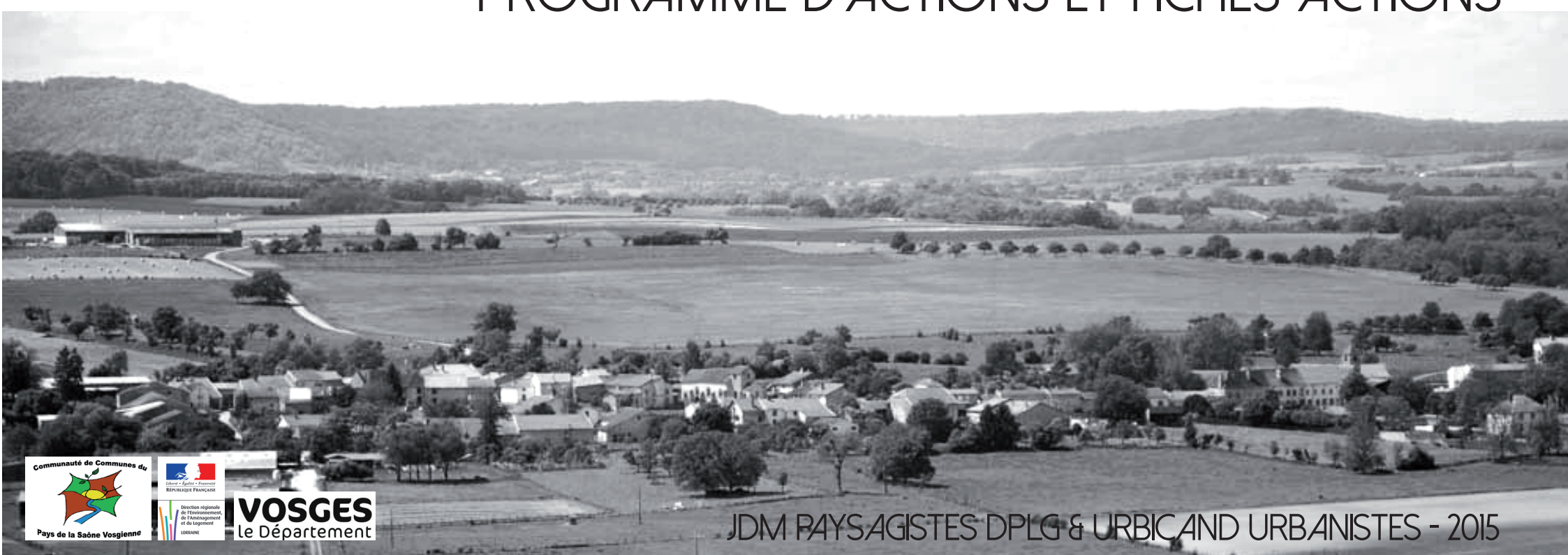


PLAN PAYSAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE (88)

3

PROGRAMME D' ACTIONS ET FICHES-ACTIONS





MÉTHODOLOGIE

En croisant l'ensemble des approches thématiques (agriculture, paysage, urbanisme, architecture...) et afin de répondre aux objectifs de qualité paysagère fixés par les élus de la Communauté de Communes, les orientations territoriales stratégiques ont été déclinées collectivement dans un **programme d'actions** selon les 4 axes principaux retenus :

- **AXE 1** : Préserver et développer des espaces agricoles et forestiers participant positivement au cadre de vie
- **AXE 2** : Pour révéler l'identité du territoire liée à l'eau
- **AXE 3** : Pour la découverte des paysages et le développement local
- **AXE 4** : Pour un urbanisme de qualité, reflet de l'identité architecturale du Pays de la Saône Vosgienne

Ce travail a fait l'objet de cette troisième phase du Plan Paysage présentant, en annexe, une série d'actions détaillées sous la forme de « **fiches-actions** », à mettre en œuvre sur le territoire à court, moyen et à long terme.

The collage displays several 'Fiches Action' documents from the 'Plan Paysage' of the 'Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne (88)'. The documents are organized into three main sections corresponding to the axes:

- AXE 1 - PAYSAGES AGRICOLES** (Green): Includes 'Orientation 1. Préserver la Diversité et la Qualité des Paysages Agricoles' and 'Action 1. Préserver et gérer les espaces et les paysages agricoles'. It details the context, objectives, and implementation steps for agricultural landscapes.
- AXE 2 - PAYSAGES D'EAU** (Blue): Includes 'Orientation 1. Adopter une gestion hydraulique durable à l'échelle des bassins versants' and 'Action 1. Limiter la fermeture des paysages des vallées de Louche et du Gras'. It focuses on water management and landscape preservation in valleys.
- AXE 3 - TOURNER LE PAYSAGE** (Orange): Includes 'Orientation 1. Professionnaliser l'accueil touristique' and 'Action 1. Créer un poste de chargé(e) de missions "Tourisme" et créer un office de tourisme en partenariat avec les collectivités voisines'. It addresses tourism development and professionalization.

Each document typically contains sections for:

- Contexte et Objectifs**: Background and goals of the action.
- Démarche - Mise en Œuvre**: Detailed steps and implementation process.
- Partenaires**: Involved organizations and stakeholders.
- Coût**: Financial requirements and funding sources.
- Échéancier**: Timeline and schedule of the action.

ACTION PRIORITAIRE	Animer le Plan Paysage	1. Créer un poste de chargé(e) de mission "paysage et territoire" et animer des comités locaux thématiques	
AXE 1 : POUR PRESERVER ET DEVELOPPER DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS PARTICIPANT POSITIVEMENT AU CADRE DE VIE			
Synthèse ORIENTATIONS	ACTIONS	Démarche - Mise en oeuvre	Priorité
Orientations paysagères			
1.1 Préserver la diversité et la qualité des paysages agricoles	1. Préserver et gérer les espaces et les paysages agricoles	<p>1. Définir collectivement, avec l'ensemble des acteurs du monde rural, une politique de préservation des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme.</p> <p>2. Créer une ferme-relais et reconquérir le vignoble du Charmont. <i>Les objectifs :</i> pérenniser l'exploitation agricole du Charmont, réhabiliter en entretenir les surfaces viticoles, reconquérir les paysages, valoriser les produits du terroir grâce au développement d'une activité touristique...</p> <p>3. Identifier et recenser les éléments agropaysagers remarquables (haies, arbres isolés, vergers, prairies,...) et les protéger dans le cadre du PLUi. <i>Ex :</i> Maintenir et inciter la reconstitution de ripisylve en bordure des parcelles situées le long de la Saône.</p>	
	2. Accompagner le développement des filières pour faire évoluer les pratiques en rapport avec la diversité des paysages	<p>1. Créer un groupe de travail agricole local afin de réunir les acteurs du monde rural et organiser des journées de sensibilisation et de formation. <i>Les objectifs :</i> Mettre en réseau les acteurs et favoriser les échanges d'expériences, sensibiliser les agriculteurs locaux à la diversité paysagère, communiquer autour des pratiques agroécologiques et agroforestières et des démarches respectueuses de la biodiversité et des paysages déjà mises en place sur le territoire et/ou les territoires voisins (programme Agrivair, programme Écophyto, Trame verte et Bleue,...)</p> <p>2. Définir un programme d'actions agricoles / programme local d'agriculture (PLA) pour le maintien de l'activité et de l'économie agricole. <i>Les objectifs :</i> soutenir les reprises des exploitations par les petits exploitants locaux (via le recensement des exploitations agricoles du territoire, l'identification des futurs cédants et acquéreurs et des rétrocessions possibles afin de limiter le développement de trop grosses exploitations (comme, par exemple, le développement d'une agriculture extensive céréalière au détriment des structures agro-paysagères remarquables)...</p>	
	3. Développer la mise en place de démarches d'intégration paysagère sur les sièges d'exploitation	<p>1. Encadrer règlementairement la qualité architecturale et paysagère des exploitations agricoles (PLUi).</p> <p>2. Accompagner les agriculteurs dans la valorisation et l'intégration paysagère de leurs bâtiments. <i>Ex :</i> Mise en place de trophées type "ferme fleurie", "projet vert", mettant en valeur les projets d'intégration paysagère et architecturale des bâtiments agricoles, favoriser les échanges entre les exploitants agricoles et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE 88) par le biais des permances possibles, ...</p> <p>3. Lancer un appel à projet "architecture et paysage" pour valoriser un siège d'exploitation existant</p>	
	4. Valoriser les produits du terroir grâce au développement notamment d'une activité touristique (accueil du public, dégustation, vente directe et circuits-courts, liens producteurs- consommateurs)	<p>1. Identifier et mieux connaître les consommateurs et leur mode de consommation.</p> <p>2. Valoriser les circuits courts sur le territoire.</p> <p>3. Développer la consommation des produits locaux sur le territoire par le biais de la restauration collective et scolaire, les sites d'hébergement touristique, les commerces, etc.</p> <p>4. Organiser une journée d'échange autour de l'alimentation durable et responsable en lien avec les productions locales du territoire</p>	
1.2 Préserver la diversité et la qualité des paysages forestiers	5. Préserver, gérer et mettre en valeur l'espace forestier	<p>1. Animer et sensibiliser les acteurs locaux à la gestion des espaces forestiers en lien avec le maintien des paysages et de la biodiversité et leur multifonctionnalité.</p> <p>2. Participer, en tant que territoire concerné, à la mise en place de la Charte forestière de territoire de Darney-Monthureux, animée par le Pays d'Épinal Cœur des Vosges et au Plan de Développement de Massif de Darney - Monthureux-sur-Saône.</p> <p>3. Réviser la réglementation des boisements des communes pour accompagner la gestion des boisements.</p> <p>4. Améliorer la communication autour de la gestion des forêts privées et promouvoir une gestion durable en partenariat avec le CRPF Lorraine-Alsace et la Chambre d'Agriculture des Vosges <i>Ex :</i> Mieux communiquer autour des bonnes pratiques sylvicoles afin, par exemple, de limiter et mieux gérer les coupes à blanc dans le paysage, encourager les futaies irrégulières avec le Plan de Développement de Massif piloté par la Chambre régionale d'Agriculture...</p>	
	6. Valoriser la filière bois locale sur le territoire	<p>1. Faciliter l'utilisation de la filière bois locale dans les projets d'équipements publics et les structures d'accueil touristique</p> <p>2. Accueillir des sites d'expérimentation et organiser un concours sur la thématique de la conception expérimentale en bois.</p>	

AXE 2 : POUR REVELER L'IDENTITE DU TERRITOIRE LIÉE A L'EAU

Synthèse ORIENTATIONS	ACTIONS	Démarche - Mise en oeuvre	Priorité
Orientations paysagères			
2.1 Adopter une gestion hydraulique durable à l'échelle des bassins versants	1. Limiter la fermeture des paysages de la vallée de l'Ourche et du Gras	1. Réviser la réglementation des boisements des communes pour limiter les boisements (repiquage de résineux) gênants à proximité des cours d'eau. 2. Mettre en place une veille et une animation foncière sur le territoire en vue par exemple d'acquérir certaines parcelles stratégiques en bordure de cours d'eau 3. Créer une association foncière agricole (AFA). L'AFA est un outil efficace pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile la mise en valeur du territoire et le contrôle de la végétation (ex: vallée de l'Ourche). 4. Initier des réflexions de labellisation du paysage de la vallée de l'Ourche	
	2. Préserver et valoriser les prairies naturelles en bordure de la Saône et de ses affluents	1. Inventorier et préserver les espaces présentant un intérêt paysager, environnemental et écologique majeur (PLUi). 2. Maintenir et favoriser les écoulements naturels de l'eau 3. Mettre en valeur les sentiers de découverte existants (Conseil Départemental des Vosges - Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine) et compléter le réseau de sentiers en lien avec les espaces recensés. 4. Créer un programme de sensibilisation et organiser une journée d'animation favorisant la découverte des milieux naturels liés à l'eau auprès des différents publics.	
2.2 Valoriser le patrimoine paysager lié à l'eau sur le territoire	3. Accompagner la gestion privée et publique des parcelles situées en bordure de cours d'eau	1. Préserver les parcelles en bordure de cours d'eau par le biais du PLUi 2. Développer, avec l'ensemble des acteurs, une charte de bonnes pratiques de l'entretien des berges des cours d'eau et des ripisylves et communiquer des "fiche-conseils" (techniques et réglementaires) adressée aux propriétaires 3. Mettre en place des chantiers participatifs de nettoyage et de restauration des cours d'eau lorsque les travaux s'y prêtent.	
	4. Concilier préservation et mise en valeur du patrimoine paysager des étangs et les enjeux environnementaux de l'Ourche	1. Faire valoir la valeur patrimoniale et paysagère des étangs dans la mise en œuvre du contrat de rivière à partir d'un inventaire des étangs privés et publics à l'échelle du bassin de la vallée de l'Ourche 2. Préserver et mettre en valeur les abords des étangs patrimoniaux de la vallée de l'Ourche en relation avec le paysage et soutenir les propriétaires d'étangs dans leur gestion et leur aménagement futur. 3. Mettre en place une charte de gestion paysagère et de gestion durable des étangs et rendre cohérentes les actions déjà existantes 4. Organiser une journée événementielle autour des étangs (et de la gestion de leurs abords), et de la pisciculture (ouverture au public d'étangs privés).	

ACTION PRIORITAIRE	Professionaliser l'accueil touristique	1. Créer un poste de Chargé(e) de missions "tourisme" et créer un office de tourisme en partenariat avec les collectivités voisines	
AXE 3 : POUR LA DECOUVERTE DES PAYSAGES ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL			
Synthèse ORIENTATIONS			
Orientations paysagères	ACTIONS	Démarche - Mise en oeuvre	Priorité
3.1 Développer une offre de tourisme durable identitaire des paysages du territoire	1. Définir un projet touristique cohérent pour le développement du territoire	1. Définir une stratégie touristique commune avec les collectivités voisines et organiser l'offre de tourisme existante autour de l'identité paysagère. 2. Communiquer auprès des différents publics (habitants, scolaires, professionnels du tourisme....) sur les paysages du territoire et améliorer leur connaissance locale. 3. Élaborer une étude de faisabilité et d'opportunité touristique	
	2. Etablir une stratégie de communication pour faire du paysage un élément clé du positionnement touristique du territoire	1. Développer une marque territoriale qui s'appuie sur l'attractivité paysagère 2. Structurer la communication vers les points d'information-relais (points d'accueil touristique par exemple) et se coordonner avec les médias locaux	
	3. Valoriser les structures d'accueil touristique existantes	1. Identifier, recenser les possibilités d'accueil touristique sur le territoire et en améliorer leur communication. 2. Encourager la création et relancer les structures d'hébergement et restauration (chambres d'hôtes, gîtes, tables d'hôtes ... hotels, restaurants).	
	4. Promouvoir touristiquement l'identité architecturale et paysagère des villages du Pays de la Saône Vosgienne	1. Organiser et animer des journées de découverte du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire. 2. Organiser la communication sur les résultats de concours lancés avec les écoles d'architecture, de paysage, d'ingénierie et d'agriculture 3. Développer les activités touristiques en lien avec les espaces forestiers 4. Développer et scénographier une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire intercommunal. 5.Élaborer un guide touristique illustré sur les paysages du territoire et organiser sa diffusion en lien avec les collectivités voisines et à l'échelle départementale.	
3.2 Développer des itinéraires de déplacements attractifs et diversifiés	5. Mettre en valeur les routes en balcons offrant des panoramas dégagés sur les paysages du Pays de la Saône Vosgienne	1. Identifier et valoriser les axes structurants remarquables existants (RD2 et RD54 notamment) 2. Identifier les belvédères remarquables offrant des vues sur la diversité paysagère du territoire 3. Requalifier et rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les belvédères le nécessitant.	
	6. Valoriser et mettre en valeur des itinéraires de déplacements doux pour la découverte du territoire	1. Développer une communication sur les offres d'itinéraires de découverte du territoire en lien avec les paysages 2. Relier les itinéraires entre eux et les rendre visibles par une signalétique cohérente 3. Organiser une manifestation sportive rassemblant les différents randonneurs	

AXE 4 : POUR UN URBANISME DE QUALITE, REFLET DE L'IDENTITE ARCHITECTURALE DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

Synthèse ORIENTATIONS	ACTIONS	Démarche - Mise en oeuvre	Priorité	
Orientations paysagères				
4.1 Optimiser l'armature urbaine existante	1. Engager une politique d'urbanisme opérationnel rural en faveur du renouvellement urbain	1. Mettre en place une stratégie foncière pour répondre aux besoins en logement (acquisition de foncier, réhabilitation de fermes,...)		
		2. Cadrer les besoins en foncier en adéquation avec les besoins des communes et fixer des règles de qualité urbaine et architecturale.		
		3. Développer une structure d'accompagnement pour faciliter les projets de réhabilitation des particuliers et ce dès l'achat, en lien avec les notaires, agents immobiliers, CAUE...		
4.2 Valoriser l'inscription des villages et leurs abords dans leur site	2. Préserver et mettre en valeur les ceintures vertes des bourgs	1. Préserver les ensembles paysagers remarquables en ceinture de bourgs		
		2. Animer des journées de découverte et sensibiliser le public à la thématique des vergers, en lien avec la CCPSV (Jardins Partagés à Montheureux-sur-Saône) : initiation à la taille, animation scolaire, transformation des fruits, amélioration de la connaissance du patrimoine génétique...		
		3. Développer la mise en place d'OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers) et de chantiers participatifs de restauration de jardins et de vergers en terrasse		
		4. Créer un pressoir intercommunal		
		5. Valoriser les entrées de bourg recensés dans le cadre du Plan Paysage (plantations de haies et d'arbres en entrées de bourgs)		
4.3 Créer des espaces publics agréables à vivre en respectant l'identité et le caractère rural des bourgs	3. Préserver et mettre en valeur les silhouettes de bourg d'intérêt paysager	1. Protéger les silhouettes de bourgs identitaires à préserver		
		2. Identifier et mettre en valeur les points de vue (belvédères par exemple) permettant l'appréciation des silhouettes de bourg		
		3. Requalifier les silhouettes de bourg dégradés et maîtriser leurs évolutions		
4.3 Créer des espaces publics agréables à vivre en respectant l'identité et le caractère rural des bourgs	4. Mettre en place un programme de rénovation des rues et usoirs villageois	1. Hiérarchiser et remettre à jour les études de bourg du CAUE		
		2. Inciter les propriétaires privés à valoriser les abords de leurs habitations (appel à projet, concours...)		
		3. Accompagner les communes pour concrétiser leurs projets d'aménagement (places de village conviviales, attractives et de qualité)		
		5. Protéger et mettre en valeur le petit patrimoine lié à l'eau et aux arbres		1. Mettre en valeur les calvaires identifiés dans le cadre du Plan Paysage
				2. Remettre en eau les lavoirs et les fontaines et requalifier leurs abords
3. Protéger les arbres remarquables ou les alignements d'arbres dans les bourgs				
4.4 Mettre en valeur le patrimoine architectural rural des villages	6. Mener une politique active en matière de qualité architecturale et paysagère	4. Mettre en lien ces éléments paysagers avec les circuits touristiques existants (randonnée pédestres, équestres, ...)		
		5. Engager un travail de concertation entre les services compétents en matière de police de l'eau, les propriétaires et les collectivités		
		1. Elaborer une charte paysagère et architecturale à l'échelle du territoire et une plaquette de recommandation d'aménagement		
		2. Organiser des visites de villages et d'opérations de réhabilitation		
	7. Collaborer avec les savoirs faire locaux pour mettre en valeur le patrimoine architectural des villages	3. Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation de bâtiment et porter une opération de réhabilitation de logements vacants	3. Elaborer un nuancier intercommunal pour le traitement des façades, toitures, et fenêtres,...	
			4. Réhabiliter l'usine Gantois pour créer une pépinière d'entreprises facilitant l'installation d'entreprise artisanale en milieu rural. <i>Les objectifs : créer des emplois, développer la richesse du territoire, mettre les entreprises locales en synergie, faire venir des entreprises de l'extérieur...</i>	
			2. Créer un réseau d'artisans locaux et un point relais d'information	
		3. Organiser un séminaire de formation à l'architecture locale		



3

ANNEXE

FICHES-ACTIONS DU PLAN PAYSAGE

PLAN PAYSAGE .
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE .

Phase 3 PROGRAMME D' ACTIONS ET FICHES ACTION .
Réalisation du document étape .
Août 2015 .

Agence JDM Paysagistes .
54, boulevard Carnot . 21000 DIJON .
j.d.m@orange.fr . T+33 3 80 66 71 69 .

URBICAND .
71, rue Chabot Charny . 21000 DIJON .
vincent.dossantos@urbicand.com . T+33 3 80 36 49 42 .